



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE N° R02-2025-03-10-00001

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE DE L'OUTRE-MER

Le préfet de la Martinique

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 545-2 et R. 710-4 ;

Vu l'avis du conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives du 4 mars 2025 ;

Sur proposition du directeur des affaires culturelles de la Martinique,

Arrête :

Article 1

Sont nommés membres de la commission territoriale de la recherche archéologique de l'outre-mer, en raison de leurs compétences pour les recherches archéologiques :

I – Au titre des spécialistes

Madame Eva Lemonnier, maître de conférences en archéologie, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne (spécialiste des périodes précolombiennes) ;

Monsieur Frédéric Garan, maître de conférences en histoire, Université de La Réunion (spécialiste de la période contemporaine) ;

Monsieur Ivan Lafarge, élève conservateur du patrimoine, Département de la Seine-Saint-Denis en détachement à l'INP-INET (spécialiste des périodes médiévale, moderne et contemporaine et de l'archéologie du bâti) ;

II – Au titre des personnels du ministère de la Culture compétents en matière d'archéologie

Monsieur Matthieu Hildebrand, ingénieur d'études, service de l'archéologie, DAC Guyane (spécialiste des périodes précolombiennes) ;

III – Au titre des agents de la filière scientifique et technique de l'Institut de recherches archéologiques préventives

Monsieur Sébastien Gaime, directeur adjoint scientifique et technique, Inrap Auvergne (spécialistes des périodes médiévale, moderne et contemporaine) ;

IV – Au titre des agents compétents en matière d'archéologie exerçant ses fonctions dans un service de collectivité territoriale habilité

Madame Hélène Réveillat, attaché principal de conservation du patrimoine, responsable d'opération, service de l'archéologie, Bordeaux Métropole (archéo-anthropologue) ;

V – Au titre des chercheurs spécialisés en archéologie exerçant ses fonctions dans une structure agréée

Madame Camille Marcy-Marguerite, responsable d'opération, Bureau d'investigations archéologiques Hadès (spécialiste des périodes médiévale et moderne et de l'archéologie du bâti).

Article 2

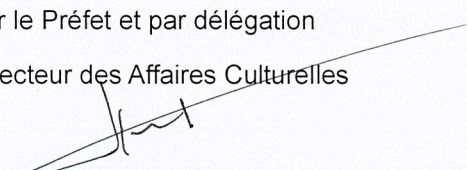
Le présent arrêté prend effet à compter du 10 mars 2025, pour une durée de quatre ans.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur des affaires culturelles de la Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 10 mars 2025

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Affaires Culturelles



Johan-Hilel HAMEL